

---

**Rapport annuel 2022/2023**  
Assemblée générale du 24 août 2023

La commission « bâtiments ruraux et mesures d'accompagnement sociales » qui a travaillé durant la période 2022/2023 est composée de D. Herzog (SG) / D. Kämpf (VD) / S. Brunner (LU) / L. Maret (VS) / A. Rudolf (SO) / H. Oesch (BE) / J. Bader (FR) / J. Michel (SZ) / W. Kägi (ZH) / M. Wüsch (BLW) / H.P. Caduff (GR)

La commission s'est réunie à trois reprises depuis la dernière assemblée générale de Suissemelio du 25 août 2022. Les thématiques traitées lors de ces séances ont porté notamment sur :

- Réflexion sur la « stratégie Améliorations structurelles 2030+ », notamment :
  - o Le soutien à l'acquisition de machines ;
  - o L'adaptation des contributions au niveau des constructions rurales ;
  - o L'évolution des besoins et l'importance d'assurer une enveloppe suffisante pour le maintien des soutiens aux mesures existantes en cas de nouvelles mesures proposées ;
- Réflexion sur les soutiens par les crédits d'investissement pour les systèmes de production d'énergie, notamment l'agro-photovoltaïsme ;
- Nouvel outil de gestion des risques réalisé par Agridea ;
- Retours d'expériences et adaptations de l'ordonnance sur les améliorations structurelles ;
- Réflexion sur le modèle minimal des géodonnées ;
- ...

Dans le cadre des journées de travail de Suissemelio, la commission a souhaité réaliser des échanges d'expériences sur les principales thématiques relevées précédemment. Les six thématiques clés suivantes ont été traitées :

1. Achat d'exploitation ;
2. Adaptation et augmentation des soutiens ;
3. Place de lavage et de remplissage (mesures environnementales) ;
4. Production d'énergie (biogaz) ;
5. Lieux de vente et de stockage ;
6. Mesures PDR et constructions rurales

Les adaptations apportées à l'ordonnance sur les améliorations structurelles ont été, de manière générale, très bien perçues par les cantons. La mise en application soulève cependant, à l'échelle opérationnelle, des questions d'ordre technique et financier. Les besoins agricoles en terme d'amélioration des structures évoluent rapidement. Les projets sont de plus en plus complexes à mener au niveau des cantons. Les simplifications administratives sont bienvenues. Les thématiques liées au soutien, par les améliorations structurelles, à l'achat des machines et l'adaptation des contributions ont été fortement débattues au sein de la commission technique. Concernant ces deux thématiques, la commission a relevé les principaux éléments suivants :

- Augmentation des contributions

L'adaptation des contributions au renchérissement et aux réalités actuelles du terrain est nécessaire. Une attention particulière liée aux risques de surcoûts des infrastructures en cas d'augmentation des contributions doit être apportée. Un suivi des coûts des infrastructures au niveau Suisse doit être mené par l'OFAG.

- Acquisition de machines agricoles

**1) Risque d'influence sur le marché signalé**

La fixation de forfaits peut avoir un impact sur le prix d'achat des machines. En cas de mise en œuvre de cette mesure, il sera important de procéder à un monitoring des prix à l'échelle nationale.

**2) Quel est l'objectif de la mesure ?**

Un soutien "à fonds perdu" via des aides structurelles est-elle la bonne voie (quoi, quels effets, ...) ? Il existe d'autres possibilités de soutien qui permettraient de répondre aux demandes du Parlement (paiements directs, crédits, ...).

**3) Gérer les risques liés à l'utilisation des fonds cantonaux et fédéraux**

L'augmentation des moyens mis à disposition de l'agriculture pour l'achat de machines ne doit pas entraîner, au niveau fédéral, une réduction des autres soutiens existants. Au niveau cantonal, il y aura une forte pression pour ce soutien. Cette pression entraînera un risque dans l'utilisation des fonds cantonaux ;

**4) Risque de voir apparaître une "usine administrative"**

**Sur le plan politique, le soutien à l'achat de machines est compréhensible et bien vu, mais une mise en œuvre pratique via l'amélioration des structures semble difficile** (analyse des critères d'entrée en matière, contrôles, versement, suivi, remboursement, leasing, etc.). Une mise en œuvre simple à l'échelle nationale, comme un programme forfaitaire, serait une solution envisageable.

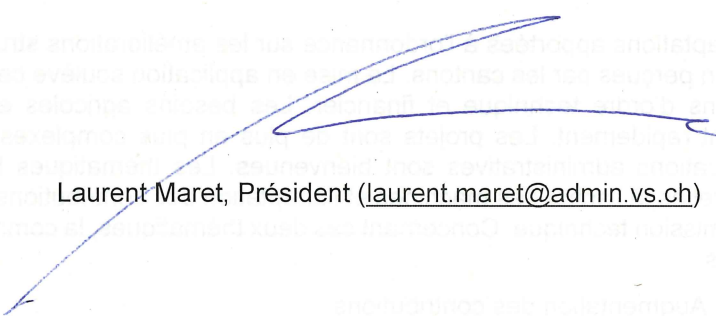
La commission a demandé que les éléments suivants soient pris en compte pour l'acquisition de machines :

- 1) La charge administrative au niveau cantonal doit être minimale et une réflexion doit être menée sur le type de soutien à apporter** (paiements directs, améliorations structurelles, programme fédéral de péréquation, etc.).
- 2) Les contrôles ne doivent pas être réalisés par le biais des améliorations structurelles cantonales.**
- 3) Pas d'impact financier sur les mesures en cours au niveau fédéral et impact minimal sur les budgets cantonaux ;**
- 4) Une liste clairement définie doit être établie par Agroscope**, en fonction des objectifs environnementaux à atteindre. **Cette liste doit contenir des prix indicatifs.**
- 5) Un monitoring des coûts** doit être mis en œuvre afin d'éviter les distorsions dues aux contributions à fonds perdu. Ce monitoring ne doit pas être supporté par les cantons.

Nous tenons à remercier également les représentants de l'OFAG, notamment M. Martin Würsch et M. Johnny Fleury pour les précieux soutiens apportés lors des séances de la commission. La collaboration avec l'OFAG et la commission HUS est importante afin de pouvoir traiter les thèmes clés et anticiper les enjeux.

Le travail au sein de la commission nécessite du temps et de l'engagement. J'invite par conséquent les cantons qui le souhaitent à remonter auprès du Président de la commission les enjeux et les défis liés aux constructions rurales et aux mesures d'accompagnement sociales qu'ils rencontrent. Les thématiques seront reprises en séance de commission et traitées en fonction de leur importance à l'échelle de la Suisse.

Châteauneuf-Sion, le 16 août 2023



Laurent Maret, Président ([laurent.maret@admin.vs.ch](mailto:laurent.maret@admin.vs.ch))

**Annexes** - PV du 12.10.2022  
- PV du 10.03.2023  
- Pré-prise de position SVV (VP24)